Nations Unies S/2005/299



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 6 mai 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 28 avril 2004, relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Par le paragraphe 4 de la résolution, le Conseil a créé un comité qui, en faisant appel, le cas échéant, à d'autres compétences, lui ferait rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution par les États Membres.

Le 19 avril 2005, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a approuvé le recrutement de quatre experts supplémentaires pour l'aider dans ses travaux. En conséquence, je tiens à vous informer que j'ai nommé les experts suivants pour faciliter les travaux du Comité :

1. M. Berhanykun Andemicael (Érythrée)
2. M. Gunterio German Heineken (Argentine)
3. M. Patrice Palanque (France)
4. M. Ionut Suseanu (Roumanie)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-33579 (F) 060505 060505